

## Livret A : une indécente démagogie

PAR LAURENT MAUDUIT  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 14 JANVIER 2022

En portant le taux du Livret A de 0,5% à 1%, Bruno Le Maire veut faire croire que la «*protection des Français contre la hausse des prix est sa priorité absolue*». Mais c'est un mensonge : ce taux va spolier les petits épargnants de 7,5 milliards d'euros.

Bruno Le Maire est décidément un ministre des finances qui se complaît à multiplier les rodomontades. On l'a ainsi entendu mille fois l'an dernier promettre qu'il allait «*moraliser le capitalisme*» - alors qu'en vérité le capitalisme prédateur n'a jamais commis plus de ravages qu'au cours de ces dernières années. Et le voici, depuis quelques semaines, engagé dans une nouvelle campagne de communication pour essayer de convaincre l'opinion que le plus cher de ses soucis est de protéger le pouvoir d'achat.

De la parole aux actes, vendredi 14 janvier en milieu de journée, sur le plateau de TF1, le ministre a annoncé la bonne nouvelle à tous les petits épargnants: le taux du Livret A, qui selon la formule d'indexation actuellement en vigueur, aurait dû être porté de 0,5% à 0,8% au 1<sup>er</sup> février prochain va, en fait, passer à 1%.

Depuis plusieurs jours, Bruno Le Maire, sans révéler le taux de rémunération, avait multiplié les roulements de tambour pour annoncer ce geste du gouvernement, présenté comme très généreux. **Le 13 décembre, au micro de RMC**, il avait même osé commenter

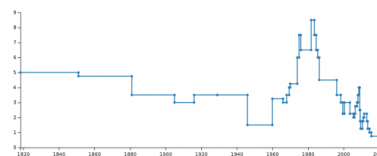
la future hausse par cette formule: «*Protéger les Français contre la hausse des prix est ma priorité absolue, car je suis lucide sur l'inflation.*»



La ficelle, pourtant, est un peu grosse. Car l'opération de communication doit être décryptée pour ce qu'elle est : une petite manœuvre grossière de démagogie à la veille de l'élection présidentielle.

Il faut en effet se souvenir que le ministre des finances, Bruno Le Maire, et le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, n'ont cessé ces dernières années de manipuler la formule d'indexation du Livret A, pour qu'elle soit constamment défavorable aux épargnants; il leur est même arrivé de modifier les règles de calcul qu'ils venaient à peine de fixer, parce que la conjoncture évoluait dans un sens qu'ils n'avaient pas prévu. On a donc compris à la longue, que le Livret A était en fait **indexé sur le mensonge et la tricherie**, avec un seul objectif : que le taux de rémunération passe durablement sous le taux d'inflation.

Même si les attaques contre le Livret A ont commencé bien avant, le quinquennat Macron est celui qui a spolié le plus gravement les petits épargnants, avec l'aide du gouverneur de la Banque de France, en faisant tomber le taux de rémunération du Livret A à 0,5% en février 2020, **ce qui était sans précédent**.



Source : Wikipedia.

Depuis 2017, les petits épargnants ont donc perdu des milliards et des milliards d'euros (**plus de 6 milliards d'euros par exemple en 2018**). Cette spoliation au détriment des plus modestes a pris d'autant plus de relief que, dans le même temps, Emmanuel Macron a multiplié les largesses en faveur des plus riches, en

démantelant l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou en créant la «flat tax» sur les revenus du capital et de l'épargne.

Alors, compte tenu de ce bilan, il y a beaucoup d'indécence de la part de ce gouvernement à prétendre aujourd'hui qu'il cajole les épargnants en relevant le taux de rémunération du Livret A à 1%. Car on sent bien qu'à la veille de l'élection présidentielle, il voudrait soudainement se montrer plus généreux qu'à l'accoutumée.

Le gouverneur de la Banque de France a donc monté un stratagème avec Bercy: il propose un taux de rémunération du Livret A de 1%, alors que la dernière formule d'indexation, tripatouillée par ses soins, ne conduisait qu'à un relèvement à 0,8%. Donc, François Villeroy de Galhau a proposé un bonus de 0,2%. Et aussitôt, Bruno Le Maire, généreux comme pas deux, a fait savoir qu'il faisait sienne cette recommandation.

De mémoire de haut fonctionnaire, il n'était jamais arrivé qu'un gouverneur de la Banque de France propose une hausse de la rémunération du Livret A supérieure à l'indexation découlant de la formule légale. Mais cette fois, François Villeroy de Galhau a passé outre, montrant que s'il était statutairement indépendant, il ne l'était pas... de l'agenda présidentiel d'Emmanuel Macron.

Mais le stratagème est pour le moins grossier. Car les 56 millions de Français et de Françaises qui possèdent un Livret A ou un Livret de développement durable

et solidaire (LDDS) savent compter : même avec un taux de rémunération de 1%, leurs économies vont continuer de fondre comme neige au soleil.

Il est d'ailleurs assez facile d'évaluer le montant de la spoliation décidée par Bruno Le Maire et François Villeroy de Galhau. **Selon les dernières statistiques de l'Insee**, « d'ici les six prochains mois, l'inflation se maintiendrait au-dessus de 2,6 % sur un an ». Par ailleurs, on sait que l'encours total des dépôts sur le Livret A ou sur le LDDS atteignait en octobre dernier 468,9 milliards d'euros.

CQFD! Si en 2022, l'inflation reste sur ce rythme de 2,6%, les petits épargnants verraient leurs économies sur le Livret A diminuer en pouvoir d'achat de 1,6%. Et cette perte de 1,6% sur l'encours de 468,9 milliards d'euros équivaut à une ponction de 7,5 milliards d'euros. C'est cette somme que les petits épargnants vont perdre, avec ce geste du ministre des finances qui est tout sauf généreux.

Par avance, la Convergence nationale des Collectifs de défense et de développement des services publics, qui rassemble de nombreux syndicats du secteur public financier, a dit tout le mal qu'elle pensait du projet.

Indignation compréhensible. Car les petits épargnants vont beaucoup perdre. Et ce sont l'État et les banques qui seront les gagnantes de cette indécente démagogie.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.